



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 029-212901615-20260320-DCM2026_3_8-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, MARTIN Corinne, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, YVEN Axel

POUVOIR : a donné pouvoir LE ROUX Thibaut à Alexandre GUIRINEC

Secrétaire de séance : Mme Lucile MALEJACQ

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 22
DATE DE LA CONVOCATION : 16 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 16 MARS 2026

DCM N°2026-3-8

Objet : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les réunions des commissions ne sont, en principe, pas publiques. Cela ne constitue pas pour autant une atteinte au droit d'information des citoyens car leur rôle est seulement d'émettre des avis préalables aux délibérations du conseil municipal.

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire qui propose de précéder à un vote à scrutin public,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS

Valide la composition des commissions communales comme suit :

Commission des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse, restauration :

David DEL NERO, Mona CASELLINO, Lucile MALEJACQ, Alexandre POTTIER, Christophe LAGADIC, Sylvie KERRIOU, Marie-Hélène KERNEVEZ, Philippe CARIOU, Priscile BONHEUR, Jessica LOUEDEC

Commission Urbanisme : David DEL NERO, Laurent FRANCHETEAU, Philippe CARIOU, Mikaël SIMON, Marie-Hélène KERNEVEZ, Aurélie SINIC, Corinne MARTIN, Mona CASELLINO, Alexandre GUIRINEC, Denis HERFAUT

Commission des travaux de voirie, de réseaux et de bâtiments : David DEL NERO, Denis HERFAUT, Laurent FRANCHETEAU, Bruno BONIZEC, Axel YVEN, Aurélie SINIC, Alexandre GUIRINEC, Thibaut LE ROUX, Caroline LE BER, Patrick GUILLOU, Mikaël SIMON, Olivia LE BOSSER, Jessica LOUEDEC

Commission Animation, art, culture, patrimoine, associations et sports : David DEL NERO, Mikaël SIMON, Olivia LE BOSSER, Mona CASELLINO, Philippe CARIOU, Alexandre POTTIER, Christophe LAGADIC, Aurélie SINIC, Jessica LOUEDEC, Axel YVEN, Caroline LE BER, Sylvie KERRIOU, Lucile MALEJACQ

Commission Communication : David DEL NERO, Aurélie SINIC, Muriel GOURVES, Priscile BONHEUR, Patrick GUILLOU, Caroline LE BER

Commission Finances et vie économique (entreprises, commerçants, artisans et agriculteurs) : David DEL NERO, Caroline LE BER, Laurent FRANCHETEAU, Denis HERFAUT, Thibaut LE ROUX, Mikaël SIMON, Corinne MARTIN, Mona CASELLINO, Marie-Hélène KERNEVEZ, Jessica LOUEDEC, Patrick GUILLOU, Priscile BONHEUR

Commission Gestion des salles communales : David DEL NERO, Mikaël SIMON, Denis HERFAUT, Corinne MARTIN, Mona CASELLINO, Muriel GOURVES, Bruno BONIZEC, Priscile BONHEUR, Philippe CARIOU, Alexandre POTTIER, Axel YVEN, Christophe LAGADIC

La secrétaire de séance,
Lucile MALEJACQ



Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
David DEL NERO

